



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 5 février 2026

Délibération n°2026-02 : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'extension des locaux techniques de la salle polyvalente de Vauhallaan, l'aménagement paysager et la gestion des eaux pluviales de son parvis

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 février, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le vendredi 30 janvier, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS, Dominique DUMAS		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à M. SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY, Lina LEMARIE donne pouvoir à M. NAWROCKI		
Absents :	Eric MORISSET, Fabrice NOURY, Marie GALANO, Dominique DUMAS		
Secrétaire :	Geneviève SHATER		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projets 2026 pour la DETR, la DSIL et le fond vert du 12 décembre 2025 précisant les priorités thématiques au titre de la DSIL 2026,

Considérant que « *la rénovation des équipement publics communaux avec priorité donnée aux travaux participant de la stratégie de la transition écologique* » est une priorité thématique de l'appel à projet 2026,

Considérant que salle polyvalente de Vauhallaan est une salle communale très utilisée, aussi bien par les associations (cours de pilate, de gymnastique, organisation d'assemblée générale) par les écoles (spectacles de Noël, spectacle de fin d'année), par la mairie (Vœux du Maire, Banquet du nouvel, réunion publique, expositions) que par les habitants de Vauhallaan et des environs (locations),

Considérant que des travaux de rénovation énergétique ont récemment été réalisés, avec la mise en place d'une pompe à chaleur, d'une ventilation double flux et le changement de toutes les fenêtres et qu'il est aujourd'hui de continuer ce travail :

- en réaménageant un vrai espace de stockage et un office de cuisine,

- en remplaçant la porte d'entrée principale, conformément aux recommandations du SDIS,
- en restructurant les espaces extérieurs, avec une déconnexion des gouttières et la gestion des eaux pluviales

Considérant que le montant prévisionnel de ces travaux, s'élève **190 799,75 € HT**,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite de l'Etat une subvention de **76 319 € (40 %)** au titre de la DETR pour l'extension des locaux techniques de la salle polyvalente de Vauhallan, l'aménagement paysager et la gestion des eaux pluviales de son parvis

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de la subvention.

Plan de financement prévisionnel

Montant des travaux HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR 2026 (40 %)	Fonds de concours « soutien à l'investissement communal » de la CPS (28,83 %)	Autofinancement (31,17%)
190 799,75 €	76 319,00 €	55 000,00 €	59 480,75 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
Septembre – décembre 2026	Septembre – décembre 2026



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accuse de réception en préfecture
091-219106358-20260205-2026_02bis-DE
Date de télétransmission : 06/02/2026
Date de réception préfecture : 06/02/2026